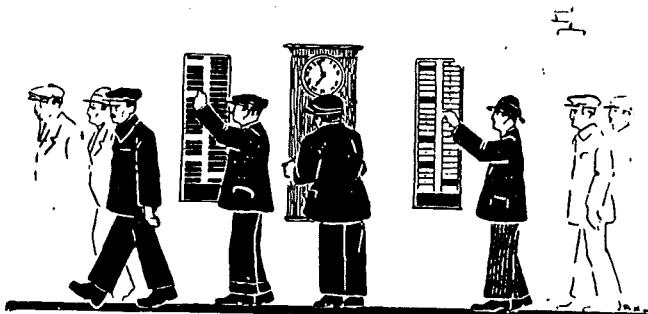
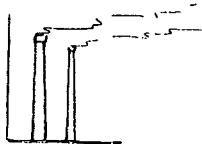


# Enregistreurs d'entrée et de sortie du personnel

## Société des Ateliers BRILLIÉ

28, Boulevard de Villiers, LEVALLOIS-PERRET (Seine)

Téléphone : Wagram 45-73



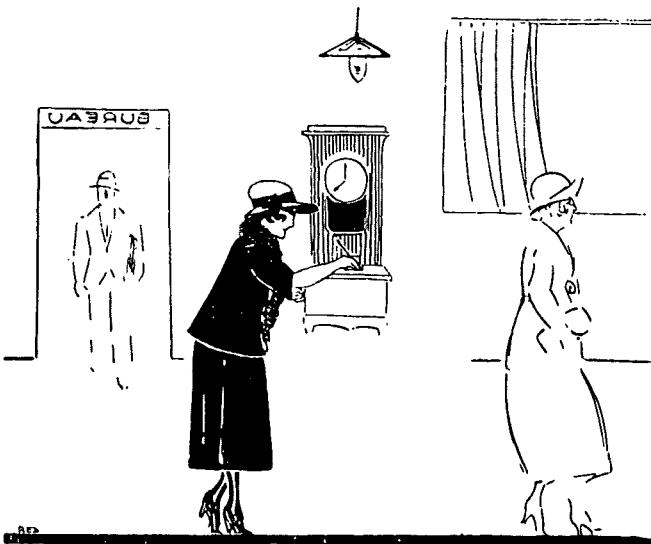
Avec le Pointeur à Cartes, les ouvriers enregistrent automatiquement l'heure et la minute exacte de leur entrée et de leur sortie sur une carte qui constituera la feuille de paye elle-même : aucune contestation possible.

Avec la journée de travail réduite, avec les salaires toujours élevés, il importe à tout industriel, à tout commerçant, de contrôler **rigoureusement** et **efficacement** le temps de présence de son personnel.

La diversité des types **d'appareils enregistreurs** qui sont présentés dans cette notice, permet de **choisir le mode de contrôle** le mieux approprié aux habitudes et au genre de travail de chaque Établissement.

Le prix de nos appareils enregistreurs, réalisant un **contrôle sûr, rigoureux, indiscutable, efficace**, est, en quelques mois, remboursé par les économies réalisées, car, **de tous les coulages, le plus important et le plus onéreux est celui de la main-d'œuvre.**

**L'ACHAT DE L'APPAREIL NE CONSTITUE DONC PAS UNE DÉPENSE MAIS UN PLACEMENT AVANTAGEUX.**



Avec le Pointeur à Signatures, les employés, en signant la feuille de présence, savent qu'automatiquement l'heure exacte est imprimée à côté de leur signature. Un simple coup d'œil sur la feuille de présence renseigne sur le degré d'exactitude du personnel.

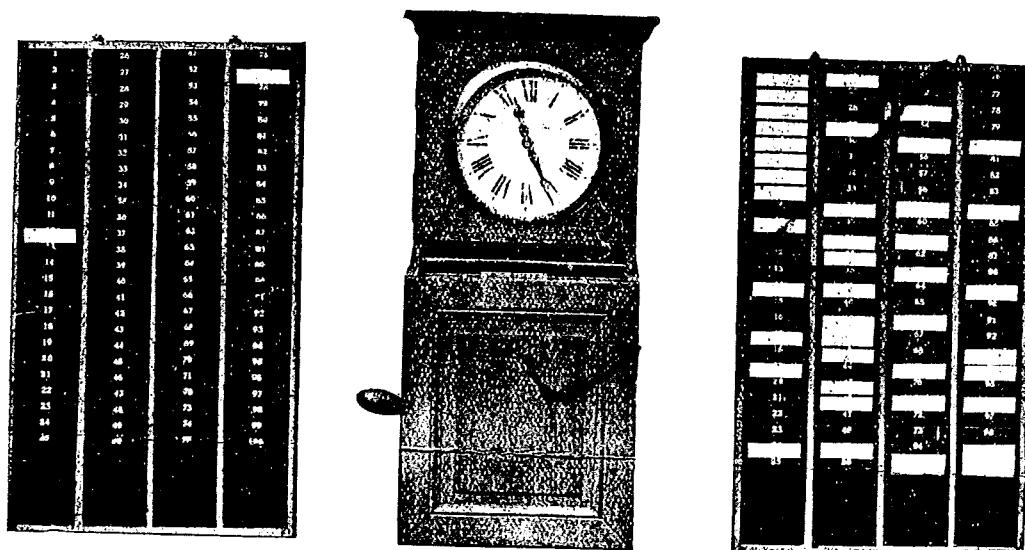
# Pointeurs à Cartes système "BRILLIÉ"

## TYPE A

La caractéristique de ce type de pointeur est son **fonctionnement entièrement automatique**.

Le **remontage** est fait **automatiquement** par l'ouvrier lui-même chaque fois qu'il se pointe.

Le **déplacement vertical de la carte** correspondant à chaque jour de la semaine se fait **automatiquement** ainsi que le **déplacement horizontal** pour les entrées et les sorties régulières du matin et du soir.



Hauteur 85 c'm. Largeur 40 c'm. Profondeur 30 c'm

Tous les pointages se font **automatiquement** en **bleu** pour les entrées et les sorties **régulières**, et **automatiquement en rouge** pour les **retards**, et les sorties et entrées dans le courant de la journée de travail.

Ce type de pointeur donne des inscriptions d'entrée et de sortie d'une grande clarté. Il permet, par simple **inspection** de la carte, de **juger de l'exactitude** d'un employé et d'établir son compte de **paye** avec la plus grande simplicité.

Toutes les inscriptions d'entrée et de sortie d'une même journée se font sur une même ligne horizontale. (Voir modèle de carte ci-contre).

Si l'ouvrier est rentré ou sorti **normalement** aux heures régulières, toutes les inscriptions de la journée ont été faites en **bleu** sur la ligne horizontale correspondante. Au contraire, si dans la journée l'ouvrier est arrivé en **retard** ou est **sorti avant** l'heure régulière, l'inscription de ce retard ou de cette sortie se trouve portée en **rouge**. De même une **absence** de l'ouvrier se traduit sur sa feuille par des **cases blanches**.

L'inscription se fait par un ruban bicolore bleu et rouge. On obtient, par un procédé très simple, l'inscription en rouge des retards ou des sorties irrégulières. En supposant que les heures d'entrée et de sortie régulières soient respectivement 8 h. et 14 h., 12 h. et 18 h., et que l'on admette une tolérance de 5 minutes, automatiquement de 8 h. 5 à 12 h. et de 14 h. 5 à 18 h., les inscriptions se feront sur la partie rouge du ruban. Les autres se feront sur la partie bleue.

Si un ouvrier fait des heures supplémentaires, c'est-à-dire sort après 18 h., il marquera son heure de sortie dans la colonne "sorties irrégulières" et l'inscription se fera en bleu.

Au contraire, si l'ouvrier est rentré ou sorti dans le courant de la journée, ses sorties et rentrées se trouvent dans la colonne "sorties irrégulières", mais indiquées en rouge.

	N° <u>83</u>						
Nom	<u>Durand</u>						
Date	<u>7 au 21 Octobre</u>						
à déduire	MATIN		SOIR		IRRÉGULIER		+ supplément
	Entrée	Sortie	Entrée	Sortie	Sortie	Entrée	
	<u>3 8 01</u>	<u>3 12 03</u>	<u>3 13 58</u>	<u>3 18 05</u>			
	<u>ME 7 59</u>	<u>ME 12 02</u>	<u>MA 14 01</u>	<u>MA 18 04</u>			
	<u>ME 8 03</u>	<u>ME 12 04</u>	<u>ME 13 59</u>	<u>ME 18 03</u>			
<u>2</u>	<u>JE 7 58</u>	<u>ME 12 01</u>	<u>ME 13 57</u>	<u>ME 18 06</u>	<u>ME 14 46</u>	<u>ME 16 48</u>	
	<u>VE 8 02</u>	<u>ME 12 03</u>	<u>ME 13 59</u>	<u>VE 18 02</u>			
	<u>SA 7 59</u>	<u>ME 12 02</u>	<u>SA 14 03</u>	<u>SA 18 04</u>			
	<u>3 8 01</u>	<u>3 12 04</u>	<u>3 13 58</u>	<u>3 18 03</u>			
<u>4</u>			<u>MA 14 01</u>	<u>MA 18 05</u>			
<u>1/2</u>	<u>ME 8 00</u>	<u>ME 12 01</u>	<u>ME 14 26</u>	<u>ME 18 02</u>			
	<u>JE 7 58</u>	<u>ME 12 02</u>	<u>ME 13 59</u>	<u>ME 18 04</u>			
	<u>VE 7 59</u>	<u>VE 12 05</u>	<u>ME 14 02</u>		<u>ME 19 01</u>		<u>1</u>
<u>6 1/2</u>	<u>SA 8 02</u>	<u>ME 12 03</u>	<u>SA 13 57</u>	<u>SA 18 05</u>			
							<u>1</u>
Travail normal	<u>96</u>	heures	<u>89 1/2</u>	heures	<u>89 1/2</u>	heures	
a déduire ....	<u>6 1/2</u>	heures	<u>1 h. suppr</u>	à fr. <u>3</u>	<u>89 1/2</u>	heures	<u>268,50</u>
				<u>4</u>			<u>4</u>
Reste .....	<u>89 1/2</u>	heures	<u>Montant de la paye</u>		<u>89 1/2</u>	heures	<u>272,50</u>
			<u>Acompte à déduire</u>				
			<u>Somme à payer</u>				<u>272,50</u>

Fac-simile d'une Carte quinzaine 6 colonnes, grandeur nature.

soit toutes les deux semaines, cartes quinzaines (2), soit tous les mois, cartes mensuelles (3).

Le pointeur électrique "BRILLIÈ" se branche comme une horloge réceptrice ordinaire; il donne donc exactement la même heure que les autres horloges de l'Etablissement.

Pour l'établissement de la feuille de paye, il suffira, d'une part, de totaliser le nombre d'heures à déduire résultant des cases blanches et des inscriptions rouges, et, d'autre part, d'ajouter le nombre d'heures correspondant aux inscriptions bleues dans la colonne "sorties irrégulières".

Dans l'exemple de la carte ci-contre, on voit immédiatement qu'il y a deux cases blanches correspondant à 4 heures d'absence, un retard correspondant à une déduction d'une demi-heure et une sortie irrégulière correspondant à une déduction de 2 heures. Soit un total de 6 heures et demie à déduire sur la quinzaine normale qui est de 96 heures, donc 89 heures et demie à compter, plus 1 heure à tarif spécial pour travail supplémentaire, de 18 h. à 19 h.

Non seulement ce mode d'inscription présente le **maximum de simplicité** pour l'établissement de la feuille de paye, mais assure également le **minimum d'erreur possible**.

En outre, il est assez fréquent de voir que l'ouvrier mette un point d'honneur à ne pas avoir d'inscriptions **rouges** sur la carte, d'où il résulte une plus grande **régularité du personnel**.

Le pointeur type A se fait pour cartes correspondant à des payes se faisant soit tous les huit jours, cartes hebdomadaires (1), soit tous les mois, cartes mensuelles (3).

S'il y a plusieurs pointeurs, ils marquent rigoureusement la même minute, ce qui est extrêmement important dans le cas de contestation avec les ouvriers qui, arrivés en retard, peuvent prétendre que leur pointeur avançait sur les autres.

## Pointeurs à Cartes système "BRILLIÉ"

### TYPE B

Sur demande spéciale, le pointeur peut être fait à pointage unicolore, c'est-à-dire donnant toujours des inscriptions bleues.

Dans certains cas particuliers, où les heures d'entrée et de sortie régulières sont constamment variables, ou encore sont variables pour différentes catégories de personnels, il n'est plus possible d'appliquer le pointage bicolore automatique.

Il y a lieu alors d'employer le modèle B présentant les mêmes caractéristiques que le type A, mais pointant en une seule couleur.

## Pointeurs à Cartes à Horloge Indépendante

### TYPE C

Dans le cas où il n'y a pas distribution d'heure, le pointeur à employer est le type C, présentant les mêmes caractéristiques que les types A et B mais commandé par une horloge mécanique ordinaire.

Dans ce cas, il faut remonter le pointeur tous les huit jours.

L'usage d'un semblable pointeur est indiqué lorsqu'on n'en désire qu'un dans l'Etablissement, l'indication de l'heure de ce pointeur devant faire foi pour les heures d'entrée et de sortie du personnel.

Au contraire, quand il y a plusieurs pointeurs, le type A est particulièrement recommandé.

Ce pointeur type C peut également être muni d'un disque percé de trous correspondant aux différentes heures de la journée (type D).

Il suffit de mettre des fiches dans les trous correspondant aux heures auxquelles on veut établir des sonneries pour actionner celles-ci automatiquement, aux heures d'entrée et de sortie du personnel, par exemple.

172

Lebrun Henri

LU	7	56	4 <sup>H</sup>
LU	12	2	4
LU	13	29	4 <sup>H</sup>
LU	17	33	4 <sup>H</sup>
MA	7	27	4 <sup>H</sup> . <sup>1</sup> / <sub>2</sub>
MA	12	1	4 <sup>H</sup>
MA	13	26	4 <sup>H</sup> . <sup>1</sup> / <sub>2</sub>
MA	18	3	4 <sup>H</sup> . <sup>1</sup> / <sub>2</sub>
ME	7	28	4 <sup>H</sup> . <sup>1</sup> / <sub>2</sub>
ME	12	3	4 <sup>H</sup> . <sup>1</sup> / <sub>2</sub>
ME	13	27	4 <sup>H</sup> . <sup>1</sup> / <sub>2</sub>
ME	18	2	4 <sup>H</sup> . <sup>1</sup> / <sub>2</sub>
ME	18	59	4 <sup>H</sup> . <sup>1</sup> / <sub>2</sub>
ME	20	34	1 <sup>H</sup> . <sup>1</sup> / <sub>2</sub>
JE	7	42	4 <sup>H</sup> . <sup>1</sup> / <sub>2</sub>
JE	12	1	4 <sup>H</sup> . <sup>1</sup> / <sub>2</sub>
JE	13	28	4 <sup>H</sup> . <sup>1</sup> / <sub>2</sub>
JE	18	3	4 <sup>H</sup> . <sup>1</sup> / <sub>2</sub>
VE	7	30	4 <sup>H</sup> . <sup>1</sup> / <sub>2</sub>
VE	12	4	4 <sup>H</sup> . <sup>1</sup> / <sub>2</sub>
VE	13	27	4 <sup>H</sup> . <sup>1</sup> / <sub>2</sub>
VE	18	1	4 <sup>H</sup> . <sup>1</sup> / <sub>2</sub>
SA	7	26	4 <sup>H</sup>
SA	11	32	4 <sup>H</sup>
DI	7	59	3 <sup>H</sup> . <sup>1</sup> / <sub>4</sub>
DI	11	17	3 <sup>H</sup> . <sup>1</sup> / <sub>4</sub>

Total 52<sup>H</sup>.<sup>1</sup>/<sub>2</sub>

à 1.80

Gros 94.<sup>50</sup>

Avances, salaires 15.00

Net Gros 79.<sup>50</sup>

Payé le 30 Mars 1921.

Fac-simile d'une Carte huitaine  
(grandeur nature)

## Enregistreurs à Cartes Cisaillées

### TYPE E

Dans les enregistreurs de types précédents, le pointage fait à une heure donnée s'inscrit automatiquement dans une case déterminée.

Toutefois, si un ouvrier sort au moment de l'heure de la rentrée, il faut, pour qu'il se pointe convenablement, qu'il déplace à la main l'entonnoir où il introduit la carte ; de cette façon, l'inscription se fait dans la colonne "Sorties irrégulières".

Or, si ce procédé est admissible quand les entrées et sorties irrégulières sont des cas isolés, il devient peu pratique dans le cas des **Etablissements travaillant jour et nuit par équipes qui se relèvent**, et où au **même moment** de la journée se présentent devant le pointeur les ouvriers de deux équipes, les uns pour **pointer leur sortie**, les autres pour **pointer leur entrée**.

Il convient alors d'utiliser un autre mode d'enregistrement, réalisé dans le pointeur type E, dans lequel **chaque pointage vient s'inscrire au-dessous du pointage précédent**, que ce soit pour une entrée ou pour une sortie, sans qu'il y ait lieu de déplacer, à aucun moment, aucun organe de son mécanisme.

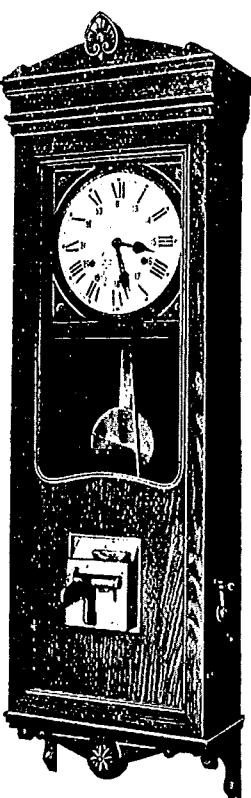
On obtient de la sorte une **carte** analogue à celle qui est **reproduite ci-contre**. La première inscription correspondant à la première entrée, la seconde inscription représente la première sortie, et ainsi de suite pour les pointages suivants.

Le **relevé des heures à payer** s'établit à la main, en faisant en face de chaque groupe de deux inscriptions successives, la différence donnant le nombre d'heures de présence, et en totalisant ces heures de présence, comme le montre la reproduction ci-contre d'une carte.

C'est au moyen d'une cisaille qui coupe automatiquement la carte chaque fois que l'appareil fonctionne que les **inscriptions** peuvent se faire **successivement l'une au-dessous de l'autre**.

Largeur 50 c.m. Hauteur 1 m. 50  
Profondeur 20 c.m.

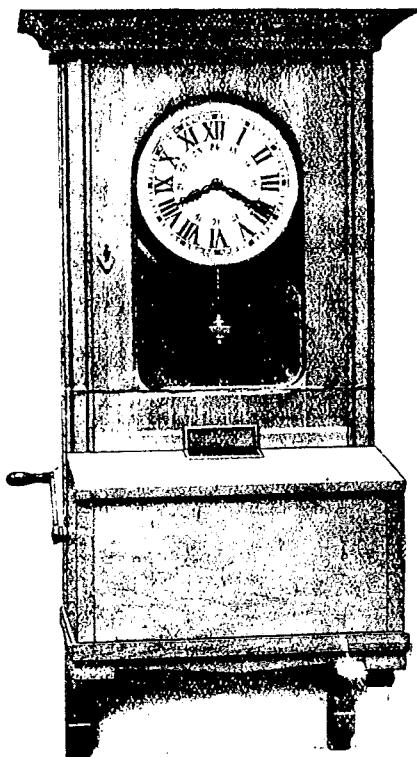
Ce type de pointeur se fait pour fonctionner soit en **pointeur indépendant** (type E 1), soit, dans le cas d'une distribution d'heure, en **pointeur entièrement automatique** (type E 3). Dans ce dernier cas, il fonctionne comme le pointeur A sans nécessiter aucun remontage.



# Pointeurs à signatures

## TYPE H

Lorsque le nombre de personnes à contrôler est peu important ou que, par suite du manque de surveillance spéciale, il serait à craindre qu'une même personne pointe plusieurs cartes à la fois, l'emploi d'un **pointeur à signatures** est tout indiqué.



Hauteur 95 c'm Largeur 44 c'm.  
Profondeur 30 c'm.

Dans le pointeur à signatures, chaque personne en entrant signe dans une case spéciale ménagée dans le pointeur. En même temps qu'elle signe, elle appuie sur le levier qui fait retentir un timbre indiquant que le pointage a été effectué et imprime sur la bande de papier, en face la signature, l'**heure et la minute exacte** à laquelle la signature a été faite.

En abandonnant le levier, le papier avance automatiquement de la quantité voulue pour être prêt à enregistrer la signature de la personne suivante, et ainsi de suite.

L'ensemble de l'**inscription** se présente comme l'indique la figure ci-contre.

Ce mode de pointeur peut se faire :

1<sup>o</sup> Pour fonctionner en pointeur indépendant (type H 1);

~~2<sup>o</sup> Dans le cas d'une distribution d'heure au pointeur synchronisé avec le reste de l'installation (type H 2).~~

Dans ces deux cas il faut le remonter tous les huit jours.

3<sup>o</sup> En pointeur automatique ne nécessitant plus aucun remontage (type H 3).

12 7 37

*Bernard*

14 7 32

*Krehn*

14 7 32

*Jacquier*

14 7 35

*Buffon*

14 8 02

*Plessis*

15 7 30

*Bustez*